

Elwen COROLLER - CIR1

2023

RAPPORT DE STAGE

STAGE ASSOCIATIF -

RESTOS DU COEUR





TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
I- Les Restos du Cœur	4
1)Son histoire	4
2)Son évolution	5
3)Son fonctionnement actuel	7
a) L'organisation	7
b)Les secteurs d'activités	8
c)Les différents acteurs	8
II- Le stage associatif	9
1)Les missions effectuées	9
a)La réception des produits	9
b)Le rangement de la réserve	10
c)L'organisation de la salle de distribution	11
d)Le pointage	11
e)La distribution	12
f)La friperie et les produits nourrissons	13
g)Les cours de français et d'informatique	13
h)Le coiffeur	14
2)Les personnes rencontrées	15
a)Les bénéficiaires	15
b)Les bénévoles	16
III- Ce que le stage a pu m'apporter	17
1)Technique	17
2)Personnel	18
Conclusion	18
Bibliographie	19
1)Sites Web	19
2)Images	19
Annexes	20
1)Demande de stage	20
2)Convention de stage	21
3)Evaluation de mon tuteur	27

Introduction

C'est dans le cadre de nos études supérieures qu'il nous est demandé de réaliser un stage de 70h, durant notre 1e année, au sein d'une structure associative. L'objectif de celui-ci est de nous faire découvrir le monde du travail d'un côté associatif et à but non-lucratif.

J'ai choisi de faire mon stage au sein des Restos du Cœur, mon souhait étant de faire partie d'une association caritative qui est à la disposition des personnes les plus démunies et dans le besoin. Ce stage fut réalisé durant les deux semaines de vacances de Pâques du 17 au 28 avril 2023, dans le centre de la Donelière de Rennes, tout près de l'ISEN.



Plan rapproché de l'ISEN Rennes

Centre des Restos du cœur de la Donelière

Je tiens, tout d'abord, à remercier M. Radenen et M. Coïc, les deux responsables de ce centre, qui m'ont généreusement accepté au sein de leur centre et qui m'ont accompagné tout au long de celui-ci.

Je souhaite aussi remercier tous les bénévoles que j'ai pu côtoyer, qui m'ont accueilli chaleureusement comme si je faisais déjà partie de l'équipe et qui m'ont dévoilé un domaine que je ne connaissais pas.

Enfin, je n'oublie pas les bénéficiaires pour leur bienveillance à mon égard et pour leurs nombreuses histoires qui ont pu me faire prendre conscience d'une situation que je ne soupçonnais pas.

I- Les Restos du Cœur

1) Son histoire

La naissance des Restos du Cœur, également connus sous le nom de Restaurants du Cœur, remonte à la première moitié des années 80, lorsqu'une idée originale est lancée par Coluche sur les ondes d'Europe 1 : "J'ai une petite idée comme ça (...) un restaurant dont l'objectif initial serait de distribuer deux ou trois mille repas par jour." Deux ans plus tôt, Daniel Balavoine avait déjà lancé un projet similaire sur la station de radio parisienne "Ici et Maintenant !" en appelant le gouvernement et les dirigeants des grandes enseignes de distribution à se réunir pour créer une banque alimentaire. Cependant, en raison de la faible audience de la station, cette idée n'avait pas abouti tout de suite, jusqu'à ce que Coluche nomme Balavoine comme le tout premier parrain des Restos du Cœur en septembre 1985.



Affiche des Restos du Cœur avec son créateur Coluche

La première campagne, qui s'est déroulée pendant l'hiver 1985-1986, a été réalisée grâce à la participation de 5 000 bénévoles répartis dans toute la France, et elle a abouti à la distribution de 8,5 millions de repas. C'est à cette même époque que Jean-Jacques Goldman a composé "La Chanson des Restos" et est devenu le nouveau parrain des Restos du Cœur après le décès de Balavoine en Janvier 1986. Malgré la disparition de Coluche le 19 Juin 1986, une deuxième campagne fut organisée l'année suivante. En 1987, une avancée importante s'est produite lorsque l'Europe a ouvert ses surplus alimentaires aux associations fournissant de l'aide alimentaire, grâce au PEAD (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis).

Pour encourager davantage de dons de la part de la population, le 20 octobre 1988, le Parlement français a voté à l'unanimité en faveur de la "loi Coluche", qui prévoyait une indemnisation pour toute personne ayant effectué un don, même de petite taille, à une association. En 2003, ce crédit d'impôt a été porté à 75%.

2) Son évolution

Au cours des dernières décennies, les Restos du Cœur ont accompli une mission humanitaire impressionnante en venant en aide aux personnes dans le besoin. En 1985-1986, lors de leur première campagne hivernale, 5 000 bénévoles se sont mobilisés pour distribuer 8,5 millions de repas, marquant le début de cette initiative solidaire.

Par la suite, l'engagement envers cette cause s'est intensifié. En 1988-1989, 9 000 bénévoles ont distribué 25 millions de repas, témoignant de la croissance de l'organisation. En 2008-2009, la distribution de repas a franchi un cap majeur, atteignant près de 100 millions de repas.

Dans les années suivantes, les Restos du Cœur ont continué à élargir leur impact. En 2009-2010, plus de 103 millions de repas ont été distribués, et en 2012-2013, la 28ème campagne d'hiver a accueilli environ 900 000 bénéficiaires.

En 2016-2017, l'organisation a atteint un nouveau sommet avec l'attribution de 130 millions de repas, orchestrée par 72 000 bénévoles, venant en aide à 860 000 personnes dans le besoin à travers 2 027 centres d'accueil.

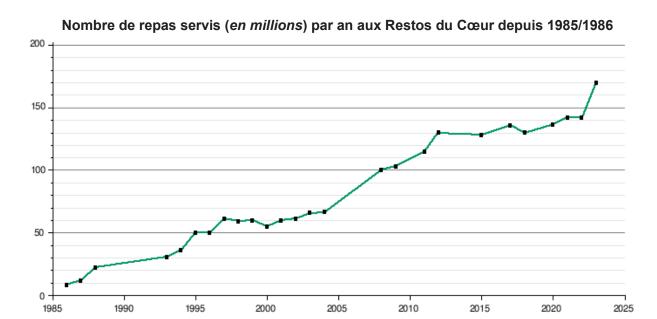
Les années 2019-2020 et 2020-2021 ont été marquées par les défis posés par la pandémie de Covid-19. Malgré les confinements, les distributions ont été maintenues, mais la protection des bénévoles âgés de plus de 65 ans a été privilégiée, conduisant à une pénurie de ces derniers. De plus, un nouveau public a sollicité l'aide des Restos du Cœur, principalement des jeunes, dont des étudiants ayant perdu leur emploi, ainsi que des travailleurs indépendants.

En 2020-2021, l'association a accueilli 1 200 000 personnes en quête d'aide. L'année suivante, en 2021-2022, 70 000 bénévoles ont attribué 142 millions de repas à environ 1 100 000 personnes dans le besoin à travers 2 200 centres d'accueil.

En 2022-2023, une augmentation significative a été enregistrée, avec 170 millions de repas distribués à 1 300 000 personnes. Cette augmentation est due à la crise économique, qui a entraîné une augmentation du nombre de familles précaires. De plus, l'association a pris en compte les dépenses énergétiques dans le calcul du reste à

vivre, ce qui a contribué à l'augmentation de la demande. Cette croissance est également accentuée par l'inflation, qui a fait augmenter le coût des denrées alimentaires et des coûts énergétiques pour le stockage et la distribution.

Malheureusement, en septembre 2023, le président des Restos du Cœur, Patrice Douret, a lancé un cri d'alarme en avertissant que l'association pourrait disparaître d'ici trois ans si des mesures de soutien adéquates n'étaient pas prises pour faire face à ces défis croissants.



Graphique présentant les chiffres clés des Restos du cœur

3) Son fonctionnement actuel

a) L'organisation

Les Restos du Cœur sont une association loi de 1901 reconnue d'utilité publique et à but non lucratif.

Elle a officiellement pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

Elle est répartie en quatre secteurs d'activités :

- L'Association Nationale (AN), d'environ 400 membres, gérée par le Conseil d'Administration nationale (CA), qui s'occupe de la gestion financière, de la communication institutionnelle et des relations avec les institutions publiques, de la recherche de fonds, le support aux associations départementales ainsi que des moyens généraux (appui technique).
- Les Délégations Régionales, au nombre de 11, qui maintiennent des liens entre le siège et les régions, participant à la mise en œuvre des messages et de la politique de l'association nationale. Elles jouent un rôle clef dans l'animation de la vie associative.
- Les 114 Associations Départementales (AD), autonomes juridiquement, qui gèrent, animent et coordonnent sur le terrain l'aide alimentaire et les multiples activités qui contribuent à la réinsertion.
- Les Centres d'Activités ou Lieux de Solidarité, environ 2000, qui distribuent les denrées alimentaires, s'occupent des chantiers d'insertions. Ils sont aux contacts des bénéficiaires.



Schéma de l'organisation des Restos du cœur

b) Les secteurs d'activités

Les Restos du Cœur agissent sur de nombreux secteurs comme l'aide alimentaire, la réinsertion sociale, les ateliers d'accompagnement scolaire et de lutte contre l'illettrisme, le soutien à la recherche d'emploi, l'aide au logement, l'aide vestimentaire et matérielle, l'accès au droit et à la justice, l'initiation à l'informatique, les conseils budgétaires, ...

Afin de répondre à ses besoins, de nombreux centres d'activités ont vu le jour, notamment les Camions du Cœur, les Relais du Cœur, les Toits du Cœur, les Jardins et Ateliers du Cœur...

Ces structures sont conçues dans le but d'apporter une assistance aux bénéficiaires pour favoriser leur réinsertion dans la société et les accompagner progressivement vers l'autonomie.



Le Camion du cœur



Les jardins du cœur

c) Les différents acteurs

En plus des bénévoles, de nombreux artistes français, voire internationaux, sous le nom des Enfoirés, se réunissent une fois par an lors d'une série de concerts, dans le but de lever des fonds pour l'association. Le concert est retransmis à la télévision durant la collecte d'hiver, afin de sensibiliser un maximum de personnes à faire des dons et des CD sont aussi vendus pour permettre d'offrir des repas aux bénéficiaires.

En 2022, le concert a permis de récolter 11,3 millions d'euros pour les Restos.

Les donateurs font aussi partie intégrante des acteurs des Restos car ils ont versé plus de 86,4 millions d'euros qui ont pu être redistribués à l'association.

II- Le stage associatif

1) Les missions effectuées

Durant ce stage, j'ai eu l'occasion d'effectuer de nombreuses missions, toutes différentes, afin de mieux comprendre comment se déroulait le quotidien d'un bénévole aux Restos du cœur. Il faut avoir en tête le planning de la semaine.

Nous avons tout d'abord besoin de ravitaillement. Les collectes sont faites tous les lundis, mardis et vendredis matin. Puis, les camions arrivent à la réserve. Nous devons les décharger, classer et préparer les produits pour ensuite les envoyer à la distribution. Cela représente une grosse partie de notre temps. Enfin, nous avons les distributions. Elles ont lieu tous les mardis, jeudis et vendredis après-midi.

Des cours de français sont aussi disponibles les lundis et mercredis après-midi, des cours d'informatique les jeudis.

Enfin les bénéficiaires peuvent disposer d'une coiffeuse bénévole présente les mardis et jeudis après-midi.

a) La réception des produits

La réception des produits a lieu tous les lundis, mardis et vendredis matin. Nous avons quatre arrivages différents possibles.

Le premier vient de la collecte classique. Deux ou trois bénévoles vont, le matin, faire le tour des grandes surfaces, afin de récupérer les invendus.

La deuxième livraison est le réapprovisionnement grâce au pôle départemental de l'Illeet-Vilaine. Chaque semaine, le pôle central reçoit de nombreuses palettes de denrées alimentaires et les partage entre les différents centres du département.

Le troisième ravitaillement provient des invendus de petites entreprises. En effet, elles peuvent aussi ramener des aliments ou des fournitures dont elles n'ont plus besoin. Par exemple, des boulangeries nous ramènent leurs pains et viennoiseries du jour afin de les distribuer le lendemain. Un verger nous a aussi fait don d'une grosse quantité de pommes pour que celles-ci ne soient pas gâchées.

Enfin, le quatrième arrivage provient des Restos du cœur qui possèdent aussi des potagers appelés « les jardins du cœur ». La plupart des fruits et légumes collectés proviennent de ces jardins.



Réception de denrées alimentaires pour les Restos du cœur

b) Le rangement de la réserve

Lorsque les produits arrivent par palette au centre, nous devons, dans un premier temps, regarder la date de péremption de chaque produit pour savoir s'il est conforme à la distribution ou non. Les produits valides sont ensuite pointés et rangés par catégorie dans la réserve.

Cette étape terminée, nous devons maintenant placer sur les étalages de la salle commune les aliments reçus en fonction de la date de péremption. Etant donné qu'il y a trois distributions par semaine, il faut bien faire attention à ne pas mettre à la distribution des produits dont la date limite est encore lointaine sinon la prochaine distribution n'aura pas assez de produits.

Pour ce qui est des fruits et légumes, ceux-ci sont toujours distribués le jour même pour que les bénéficiaires puissent profiter de produits frais. Bien entendu, ils n'arrivent pas toujours en très bon état. Nous nous occupons donc de trier ce qui est mangeable ou non, en jetant les produits trop abîmés ou en enlevant certains défauts. Par exemple, à de nombreuses reprises, j'ai dû enlever des feuilles abîmées d'endives ou de choux, ou bien jeter des pommes abîmées qui ne méritaient pas d'être distribuées. En effet, les produits, même gratuits pour les bénéficiaires, doivent être propres et de bonne qualité.

Du côté des desserts, ou même des produits surgelés, il faut les partager en parts égales afin qu'un maximum de personnes puisse en profiter. Par exemple, nous recevons des paquets de donuts, pain au chocolat ... Nous allons donc essayer de faire des sacs contenant environ la même chose dans chacun (un donut et un croissant pour un premier sac ou deux pains au chocolat pour un autre...). Pour le surgelé, nous recevions souvent des gros sacs remplis de nuggets. Il fallait donc les diviser en petits paquets contenant une dizaine de nuggets par exemple.



Réserve des Restos du cœur de la Donelière

c) L'organisation de la salle de distribution

Les produits alimentaires se trouvent sur des étagères fixées au mur. Entre les bénéficiaires et les produits se situe une table. Il faut savoir qu'ils n'ont pas le droit de toucher les produits alimentaires. C'est à nous, les bénévoles, de prendre les produits pour les mettre dans leur sac. Nous faisons cela pour une question d'hygiène mais également pour éviter les vols, bien qu'ils n'arrivent que très rarement.

Au centre de la Donelière, nous comptons 10 stands différents :

- Lait
- Produits en boîte de conserve (petits pois, carottes, sardines, rillettes, pâtés ...)
- Féculents (pâtes, riz...)
- Produits du goûter (petits gâteaux, chocolats, bonbons...)
- Boulangerie (pain, brioche, gâteaux de boulangerie...)
- Yaourts
- Produits congelés (nuggets, viandes, lardons...)
- Produits frais (steaks hachés, soupes, poulet, produits tout fait...)
- Légumes (de grandes surfaces ou des jardins du cœur...)
- Fruits (de grandes surfaces ou des jardins du cœur...).

Sur chacun des stands se trouvent un à deux bénévoles.





Images des étalages du centre de la Donelière

d) Le pointage

Lors des jours de distribution, avant même que les bénéficiaires puissent recevoir leurs denrées alimentaires, ils devaient se présenter au pointage qui se situe à l'entrée du centre. Chacun possède son numéro et une carte à son nom qui lui est remise à l'entrée. Sur celle-ci, nous allons retrouver plusieurs informations importantes : le nombre de personne composant la famille, si celle-ci peut consommer de la viande ou non ou même s'il faut éviter certains aliments en fonction d'allergies. Le pointage va donc nous servir à savoir si un bénéficiaire est déjà, ou non, passé dans la semaine.

En effet, les bénéficiaires n'ont le droit qu'à un passage par semaine et à un jour particulier. Ce jour est défini en fonction du nombre de personnes composant la famille.

Le mardi est réservé aux familles de 2 à 3 personnes, le jeudi, aux grandes familles de plus de 4 personnes et le vendredi est réservé aux personnes vivant seules.

La carte est en plus pastillée d'une couleur qui définit son heure de passage (entre 13h30 et 17h). Celle-ci change toutes les semaines pour que cela reste équitable entre tous, les meilleurs produits étant pris par les premiers.

Si la famille ne s'est présentée qu'une seule fois, nous signons sa carte pour signaler son passage et nous la laissons entrer dans le centre.

Il y a aussi la possibilité, lors du pointage, de prendre des rendez-vous pour les cours proposés par le centre, ici le français et l'informatique, ou pour aller se faire couper les cheveux par une coiffeuse bénévole.

Nous laissons enfin des journaux du jour aux bénéficiaires, ce qui permet de les tenir informés de l'actualité ou aide à les entrainer au français pour ceux qui le souhaitent.



Stand du pointage des Restos du cœur de la Donelière



Carte bénéficiaire des Restos du cœur

e) La distribution

Nous avons organisé le centre de façon à pouvoir rentrer d'un côté et sortir de l'autre. Les bénéficiaires doivent suivre un parcours afin de passer par tous les stands de distribution qui leur sont proposés.

Quand un bénéficiaire arrive à un stand, il doit présenter sa carte au bénévole présent. Celui-ci regarde le nombre de personnes dont la famille du bénéficiaire est composée et s'il y a des produits à éviter ou non. En fonction des informations sur la carte, nous proposons certains choix d'aliments tout en respectant une quantité équivalente au nombre de personnes de la famille. Une petite famille de deux personnes n'aura effectivement pas la même quantité de nourriture qu'une famille de sept personnes. Nous allons donc réserver les plus grosses boîtes de conserve, par exemple, pour les grosses familles et laisser les plus petites aux plus petites familles.

Lorsqu'un bénéficiaire a fini son choix sur un stand, le bénévole passe la carte du bénéficiaire au stand suivant et récupère la carte du stand précédent, un peu comme une chaine.

La compréhension des demandes des bénéficiaires peut se trouver, à des moments, assez compliquée car beaucoup d'entre eux sont analphabètes et ne parlent pas

forcément le français, ni l'anglais. Nous avons donc des traducteurs bénévoles, souvent d'anciens bénéficiaires, qui accompagnent les bénéficiaires actuels quand ils en ont besoin lors de la distribution.

f) La friperie et les produits nourrissons

Dans ce centre, nous avons aussi une friperie qui est accessible aux familles dans le besoin. Une multitude de vêtements sont donnés aux Restos du cœur par des personnes comme vous et moi voulant donner une deuxième vie aux vêtements qu'ils ne portent plus.

Nous y retrouvons des chaussures, des manteaux, des couettes et couvertures très demandées par des personnes vivant malheureusement à la rue. Nous avons aussi des valises disponibles pour les bénéficiaires préparant un voyage ou encore des poussettes pour les familles attendant un enfant.

Il y a aussi un coin nourrisson dans lequel nous retrouvons uniquement des produits destinés aux bébés comme des couches, de la nourriture ou encore des vêtements pour nourrissons. On y retrouve aussi de petits jouets pour les enfants.



Friperie des Restos du cœur de la Donelière



Coin nourrisson du centre de la Donelière

g) Les cours de français et d'informatique

Deux fois par semaine, le lundi et mercredi après-midi, ont lieu les cours de français, proposés par M.Radenen et un ou deux autres bénévoles. Tous les bénéficiaires peuvent participer à ces cours donnés bénévolement au centre.

Les familles venant aux Restos du cœur viennent souvent des quatre coins du monde : Afrique centrale, Afghanistan, Géorgie ou encore Corée du Sud et Chine. Ils sont souvent analphabètes et ont du mal à s'exprimer en français. Ils apprennent donc durant ces cours, les bases de la langue française, le but étant de les aider à avoir une autonomie sociale en France. Pour ce faire, ils s'aident de petits livres, comme <u>Le Petit Nicolas en Vacances</u>, qu'ils étudient afin d'en ressortir du nouveau vocabulaire.

On peut constater qu'ils sont tous très motivés, et cela aide à leur progression très rapide. Ils reposent leurs espoirs, d'un futur meilleur, sur leur apprentissage de la

langue française, qui pourrait leur permettre de trouver un travail et d'effectuer des démarches administratives.

Afin de les aider dans ces démarches, des cours d'informatique ont récemment vu le jour. Ils ont lieu le jeudi après-midi avec un ancien informaticien et ont pour but de leur apprendre à se servir d'un ordinateur, à savoir comment se créer une boîte mail et savoir répondre aux mails qu'ils recevront, savoir comment se servir d'internet et comment faire des démarches administratives ...







Cours d'informatique des Restos du cœur

h) Le coiffeur

Le centre possède aussi une pièce, comme dans les salons de coiffure, spécialement réservée aux bénéficiaires. Nous avons une ancienne bénéficiaire qui est maintenant devenue coiffeuse et qui offre de son temps le mardi et jeudi après-midi afin de couper bénévolement les cheveux des bénéficiaires. Il suffit juste, lors du pointage, de prendre rendez-vous avec elle.



Centre de coiffure des Restos du cœur de la Donelière



Photo d'une coiffeuse du cœur

2) Les personnes rencontrées

Durant ce stage, j'ai rencontré de nombreuses personnes, que ce soient des bénéficiaires ou des bénévoles.

J'ai pu observer divers comportements, qu'ils soient favorables ou défavorables, aussi bien chez les personnes aidées que chez les volontaires. Ces comportements varient en fonction des individus. Nous allons essayer de comprendre leur origine et leurs causes, en commençant par les bénéficiaires et en terminant par les bénévoles.

a) Les bénéficiaires

Les bénéficiaires des Restos du Cœur n'ont évidemment pas choisi de venir là par choix, leur situation financière les contraint à cette démarche. Certaines personnes se trouvent sans abri, d'autres sont sans emploi, tandis que certaines disposent d'un logement et d'un travail, mais leurs revenus sont insuffisants. Ces dernières années, nous avons également observé l'arrivée d'un grand nombre d'étudiants au centre qui ne disposent pas nécessairement des moyens pour se nourrir. Chaque cas est unique, mais tous partagent le point commun, solliciter de l'aide pour essayer de s'en sortir, ce qui peut engendrer un sentiment de honte.

Ce sentiment peut expliquer certains comportements inappropriés de la part des bénéficiaires. En effet, dans certains cas, un bénéficiaire peut paraître agressif envers un bénévole s'il se sent jugé d'une manière ou d'une autre, et dans certains cas il peut même essayer d'avoir plus qu'il n'en a le droit, quitte à devenir désagréable.

D'un autre côté, certains bénéficiaires peuvent être socialement ou professionnellement isolés en raison de leur situation, n'ayant que peu de contacts sociaux dans leur vie quotidienne, notamment s'ils sont sans emploi. Ils ne sont donc pas habitués à parler avec d'autres personnes et ne connaissent pas forcément les règles de politesse telles que les remerciements ou les excuses, ce qui peut expliquer pourquoi un bénéficiaire peut se montrer malpoli.

Cependant, un grand nombre de bénéficiaires sont au contraire très aimables. Ils reconnaissent que, nous, les bénévoles, sommes là pour les soutenir, et ils en sont reconnaissants.

Dans de nombreux cas, les bénéficiaires viennent aux Restos du Cœur en sachant qu'ils y trouveront un endroit où parler, car la distribution est le moment de la semaine où ils peuvent retrouver les bénévoles et les autres bénéficiaires qu'ils connaissent depuis des années. L'association représente leur lien avec la société, et ils partagent souvent avec nous un grand nombre d'anecdotes de leur vie ou de leur semaine.

De plus, j'aimerais souligner la générosité des bénéficiaires entre eux. Il est souvent remarquable de constater que ce sont souvent les personnes les plus démunies qui font preuve de la plus grande générosité, soit par empathie envers ceux qui partagent leur situation, soit dans l'espoir que leur don incitera les autres à faire de même. Par exemple, j'ai rencontré plusieurs personnes prêtes à renoncer à quelque chose qu'elles désiraient afin d'en faire profiter quelqu'un d'autre. D'autres personnes ne prenaient vraiment que le strict nécessaire alors qu'ils pourraient prendre beaucoup plus de nourriture mais leur souhait était de laisser les familles plus en besoin qu'eux, en profiter.

b) Les bénévoles

Les bénévoles, eux, ont choisi de faire partie des Restos du Cœur, a contrario des bénéficiaires. Ils décident tous d'investir de leur temps libre au service des autres, afin de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

J'ai eu l'occasion, lors de ce stage, de côtoyer un grand nombre de bénévoles. En effet, comme le centre est assez grand, beaucoup de personnes viennent donner de leur temps pour aider les Restos. Pour chacun des jours de distribution, nous avons une équipe différente, d'environ 30 personnes au total dans la journée. De plus, certains des bénévoles sont présents seulement pour la réception et la mise en place des produits alors que d'autres sont seulement là pour la distribution.

Sans surprise, la très grosse majorité des bénévoles sont des retraités.

J'ai donc pu, durant ces deux semaines de stage, discuter avec eux sur un grand nombre de sujets différents. Beaucoup me racontaient des histoires sur leur vie, d'autres sur le domaine professionnel dans lequel ils étaient et nous conseillaient sur des routes à prendre ou d'autres à éviter. Rien qu'au centre de la Donelière, j'ai pu rencontrer 5 ou 6 bénévoles à la retraite qui travaillaient anciennement dans l'informatique ou des domaines liés. J'avais un peu le sentiment d'être comme entouré de mes grandsparents. Il règne la même bienveillance au centre que celle d'être entouré par sa famille. C'est en parlant avec eux aussi que j'ai pu remarquer des mentalités qui diffèrent envers les bénéficiaires.

En effet, certains bénévoles sont stricts sur le sujet des quantités de nourriture à donner lors de la distribution : si un bénéficiaire demande quelque chose alors qu'il a déjà reçu une quantité suffisante, le bénévole va refuser de le donner. C'est la bonne chose à faire si on veut rester équitable entre tous les bénévoles.

En revanche, d'autres ont beaucoup plus de mal à dire non. Les tout premiers jours où j'ai commencé les distributions, les bénévoles qui étaient avec moi me disaient de toujours bien respecter les quantités à donner sinon d'autres bénéficiaires plus tard dans la journée n'auraient pas forcément tous les produits qu'ils auraient pu avoir. Je respectais donc toujours bien les proportions à donner. Au fur et à mesure que le stage se déroulait, j'ai pu me retrouver à côté de la doyenne du centre avec qui nous avons pu beaucoup discuter. Lors de la distribution qui a suivi, nous étions au stand des légumes. Un bénéficiaire assez jeune, à qui nous avions déjà donné des provisions, nous a demandé avec politesse s'il était possible de lui donner un peu plus de légumes car il aimait bien cela. Je lui ai malheureusement dit que cela n'était pas possible car il

fallait en garder pour les personnes suivantes. Il a accepté et est parti au stand suivant. Peu après, la doyenne m'a dit qu'être impartial était une bonne chose mais que si une personne restait gentille, et te demandait poliment sans être agressif, c'était à toi de juger la situation et de donner un peu plus s'il le souhaitait. Elle m'a aussi expliqué qu'au fur et à mesure du temps, elle avait appris à connaître la vie des bénéficiaires et qu'elle ressentait que certains avaient moins de chance que d'autres. Elle espérait qu'en leur donnant un peu plus, cela les aiderait dans leur quotidien déjà bien compliqué.

Nous pouvons donc remarquer que certains bénévoles projettent leur vie à travers celles des bénéficiaires, compatissant ainsi plus envers certaines personnes que d'autres. Ils se mettent à la place des bénéficiaires. Cela permet de créer des liens entre bénévoles et bénéficiaires, ce qui permet ainsi aux bénéficiaires de garder confiance en nous, confiance en eux et les permettre de lutter pour se sortir de leur triste situation sociale.

III- Ce que le stage a pu m'apporter

1) Technique

Sur le plan technique, les différentes missions effectuées m'ont appris de nombreuses choses.

L'aspect le plus frappant des compétences que j'ai développées lors de ce stage est la solidarité. Cela peut paraitre évident mais, dans l'association, on peut voir que l'entraide et la solidarité sont omniprésentes. Les bénévoles apportent leur aide aux bénéficiaires par le biais des Restos du Cœur, mais les bénéficiaires se soutiennent également mutuellement, tout comme les bénévoles. Chacun se met au service des autres et se montre attentif, ce qui, à mon avis, illustre le comportement attendu d'un ingénieur en entreprise.

Il est essentiel d'être altruiste, de privilégier le groupe et l'équipe avant ses propres intérêts.

J'ai aussi, à travers les distributions, amélioré mon aisance à l'oral, que ce soit en français ou même en anglais. Je devais constamment faire le premier pas vers les personnes et lancer les conversations pour savoir quels produits ils souhaitaient recevoir tout en essayant de me faire comprendre car les bénéficiaires ne maîtrisent pas nécessairement le français.

2) Personnel

Ce stage parmi les Restos du Cœur a aussi été pour moi très enrichissant sur le plan personnel.

J'ai eu l'occasion de découvrir une facette de la société actuelle que j'ignorais auparavant, et cela m'a permis de prendre du recul. Je vois bien maintenant que la vie n'est pas simple pour un grand nombre de personnes, il faut donc prendre le temps de connaître le passé et l'histoire de chaque personne avant de les juger et d'en tirer des conclusions hâtives.

Je me suis, d'autre part, rendu compte que cette situation de précarité pouvait arriver à n'importe qui, et pas forcément qu'aux autres. Nous avons eu le cas d'une personne qui vivait bien sa vie mais du jour au lendemain, à cause de l'inflation des prix et d'un problème de santé, s'est vu dans l'obligation de venir aux Restos pour pouvoir s'en sortir.

Voir ces personnes demandant de l'aide pour vivre me rappelle qu'on peut tout perdre du jour au lendemain, et qu'il faut donc constamment rester réaliste.

Conclusion

Ce fut une expérience pleine de découvertes et de rencontres. J'en garde un très bon souvenir car j'ai vraiment apprécié de l'effectuer.

Je suis persuadé que les compétences et les principes que j'ai développés pendant ce stage auront un impact positif sur mon avenir tant sur le plan professionnel que personnel.

Je suis reconnaissant envers toutes les équipes de bénévoles de la Donelière pour leur accueil chaleureux, leur bienfaisance et leur soutien, mais aussi l'enseignement de leurs connaissances tout au long de cette expérience.

Cela représente également un atout significatif sur mon CV, susceptible de me démarquer des autres candidats lors d'une futur recherche d'emploi.

Bibliographie

1) Sites Web

- Site officiel des Restos du cœur : https://www.Restosducoeur.org
- Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Restaurants_du_Cœur
- RadioFrance: https://www.radiofrance.fr/franceculture/les-Restos-du-coeur-la-petite-idee-de-coluche-qui-n-etait-pas-censee-durer-3657203

2) Images

- Plan: https://www.google.com/maps
- Centre des Restos du cœur de la Donelière : https://www.google.com/maps
- Affiche Coluche: https://www.restosducoeur.org/jai-une-petite-idee-comme-ca/
- Graphique: https://fr.wikipedia.org/wiki/Les Restaurants du Cœur
- Schéma: https://www.restosducoeur.org/organisation-et-fonctionnement/
- Camion du cœur : https://radiomontblanc.fr/photos/opengraph/minis/camion-restos-du-coeur-cluses 16851.jpg
- Jardins du cœur : https://image.jimcdn.com/app/cms/image/
- Réception : https://images.ladepeche.fr/api/v1/images/view/6401a1b4422e8d17a5160dd/large/image.jpg?v=1
- Réserve : ma photoEtalages : ma photo
- Stand de pointage : ma photo
- Carte bénéficiaire : https://www.rue89strasbourg.com/wp-content/uploads/2018/02/IMG_2110-min.jpg
- Friperie: ma photo
- Coin nourrisson : ma photo
- Cours de français : https://media.ouest-france.fr/
- Cours d'informatique : https://www.restosducoeur.org/wp-content/uploads/2022/08/dsc-1307.jpg
- Centre de coiffure : ma photo
- Coiffeuse: https://img.lamontagne.fr/

Annexes

1) Demande de stage

Elwen Coroller

10 rue de Bel Air

35590 La Chapelle Thouarault

Tél: 07.66.17.70.05

Courriel: elwen.coroller@isen-ouest.yncrea.fr

Les Restos du coeur

Rue de la Donelière

35000 Rennes

La Chapelle Thouarault, le 30 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Je m'appelle Elwen Coroller et je suis actuellement en première année d'école d'ingénieur à l'ISEN de Rennes en cycle informatique et réseau.

Afin de compléter mon année scolaire, je suis à la recherche d'un stage associatif d'une durée de deux semaines pouvant être réalisé durant les vacances d'hiver (du lundi 13 février 2023 au dimanche 26 février 2023) ou durant les vacances de printemps (du lundi 17 avril 2023 au dimanche 30 avril 2023).

J'ai toujours été touché par les actions menées par les Restos du Cœur et j'aimerais apporter ma pierre à l'édifice en participant à la distribution de repas, à l'accueil des bénéficiaires, à la gestion des stocks, etc. Je suis convaincu que ce stage serait pour moi l'occasion de découvrir les réalités de terrain et de mettre mes compétences au service de personnes qui en ont réellement besoin.

Motivé, sérieux et responsable, je suis prêt à m'investir pleinement pour contribuer à la réussite de l'association.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ma demande de stage.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement.

Elwen Coroller

2) Convention de stage



ISEN-BREST.FR 20 rue Cuirassé Bretagne - CS42807 - 29228 Brest Cedex 2 - Tél +33(0)2 98 03 84 00 ISEN-CAEN.FR

E avenue Croix Guérin - 14000 Caen - Tél +33(0)2 30 31 03 20

33 quarter avenue du Champs de Manosuvre - 44470 CARQUEFOU - Tél + 33/0/2 30 13 05 60

2 rue Robert d'Arbrissel - 35065 RENNES- Tél +33(0)2 30 13 02 50

CONVENTION DE STAGE ASSOCIATIF OBLIGATOIRE 2022-2023

1-PARTIES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

La présente convention règle les rapports entre : Les restos du coeur de la Donelière - 25 rue de la Donelière , 35000 Rennes

Représentée par :

ET;

L'établissement ISEN Yncréa Ouest - 20 rue Cuirassé Bretagne - 29228 BREST CEDEX 2

Représenté par Yann RIOU, Responsable des Cycles Préparatoires.

Contact pour le suivi des stages : Mikaël CABON, Responsable du département Formation Humaine Economique et Sociale – mikael.cabon@isen-ouest.yncrea.fr - Tél. 02.98.03.84.03

ET;

Le(la) stagiaire, Elwen COROLLER né(e) le 05/01/2004, domicilié(e): 10 rue de Bel Air 35590 LA CHAPELLE THOUARAULT France régulièrement inscrit(e) à l'Ecole.

2-DESCRIPTIF DU STAGE

Titre du stage : Les restos du coeur

Dates: du 17/04/2023 08:00 au 28/04/2023 18:30

Représentant une durée totale de semaines.

Lieu du stage : 25 rue de la Donelière , 35000 Rennes

Tuteur Industriel : M. RADENEN Gilbert Co-Responsables centre des restos du cœur de la Donelière

Coordonnée du tuteur industriel : 02 99 33 23 93 / ad35.doneliere@restosducœur.org

Enseignant référent : Monsieur Mickael MARELLEC

Coordonnées de l'enseignant référent : 02 99 33 04 36 / mickael.marellec@isen-ouest.yncrea.fr



Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le stagiaire.

Article 2 - Objectif du stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant(e) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le programme est établi par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée.

Le stage d'encadrement d'une durée de 2 semaines consécutives, aura pour objet essentiel d'assurer l'application :

- De l'enseignement donné à l'école.
- Au cours du stage, l'étudiant exercera un travail d'encadrement d'un groupe ;
- Dans sa vie au quotidien et non une tâche d'enseignement dans un domaine spécifique quel qu'il soit.

Article 3 - Modalités du stage

a durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de			35	heures sur la		
base d'un temps complet, soit un total de	70	heures.				
Cas particuliers : (stagiaire présent dans l'organisme d'accueil la nuit, le dimanche ou les jours fériés) [A compléter si cas particulier]						

Le travail de nuit est interdit à l'étudiant mineur de moins de dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin. Les articles D 4153-20 à D 4153-40 du code du travail indiquent les travaux et les équipements dont l'usage est normalement interdit aux mineurs et qui peuvent faire l'objet d'une dérogation telle que définie aux articles D. 4153-41 à 4153-46. L'association d'accueil doit veiller au respect de ces obligations.

Article 4 - Accueil et encadrement du stagiaire

Le staglaire est suivi par l'enseignant référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en charge des stages. Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du staglaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies. Le staglaire est autorisé à venir dans son établissement d'enseignement pendant la durée du stage pour participer à des cours, examens ou soutenances obligatoires pour l'obtention du diplôme ; les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement. L'organisme d'accueil peut autoriser le staglaire à se déplacer. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le staglaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance de l'enseignant-référent et de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.

Modalités d'encadrement :

<u>Article 5</u> – Gratification – Avantages

En France, lorsque le staglaire réalise au moins 309 heures de stage, de façon continue ou non, le stage fait obligatoirement l'objet d'une gratification, sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises et pour les stages relevant de l'article L.4381-1 du code de la santé publique. Si la durée du stage est inférieure à au moins 309 heures, la gratification est possible mais de manière facultative uniquement. Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Une convention de branche ou un accord professionnel peut définir un montant supérieur à ce taux. La gratification due par un organisme de droit public ne peut être cumulée avec une rémunération versée par ce même organisme au cours de la période concernée. La gratification est due sans préjudice du remboursement des frais engagés par le staglaire pour effectuer son stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport. L'organisme peut décider de verser une gratification pour les stages dont la durée est inférieure ou égale à deux mois.



En cas de suspension ou de résiliation de la présente convention, le montant de la gratification due au stagiaire est proratisé en fonction de la durée du stage effectué. La durée donnant droit à gratification s'apprécie compte tenu de la présente convention et de ses avenants éventuels, ainsi que du nombre de jours de présence effective du/de la stagiaire dans l'organisme.

Le montant mensuel de la gratification est fixé à 0 euros. Si le stage comprend moins de 309 heures, le stage peut ne pas donner lieu à gratification. (Minimum légal 537.60€/mois sur la base d'un temps plein de 154h)

Article 5 bis - Accès aux droits des salariés - Avantages

(Organisme de droit privé en France sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises) :

Le stagiaire bénéficie des protections et droits mentionnées aux articles L.1121-1, L.1152-1 et L.1153-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés. Le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurants prévus à l'article L.3262-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil. Il bénéficie également de la prise en charge des frais de transport, prévue à l'article L.3261-2 du même code. Le stagiaire accède aux activités sociales et culturelles mentionnées à l'article L.2323-83 du code du travail dans les mêmes conditions que les salariés.

Autres avantages accordés :

Article 5 ter - Accès aux droits des agents - Avantages

(Organisme de droit public en France sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises) :

Les trajets effectués par le stagiaire d'un organisme de droit public entre leur domicile et leur lieu de stage sont pris en charge dans les conditions fixées par le décret N° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Le stagiaire accueilli dans un organisme de droit public et qui effectue une mission dans ce cadre bénéfice de la prise en charge de ses frais de déplacement temporaire selon la réglementation en vigueur. Est considéré comme sa résidence administrative le lieu de stage indiqué dans la présente convention.

Article 6 - Régime de protection sociale

Pendant la durée du stage, le stagiaire reste affilié à son régime de Sécurité sociale antérieur. Les stages effectués à l'étranger sont signalés préalablement au départ du stagiaire à la Sécurité sociale lorsque que celle-ci le demande. Pour les stages à l'étranger, les dispositions suivantes sont applicables sous réserve de conformité avec la législation du pays d'accueil et de celle régissant le type d'organisme d'accueil.

6.1 Gratification d'un montant maximum de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale :

La gratification n'est pas soumise à cotisation sociale.

Le stagiaire bénéficie de la législation sur les accidents de travail au titre du régime étudiant de l'article L.412-8 2° du code de la sécurité sociale. En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours d'activités dans l'organisme, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins du stage, l'organisme d'accueil envoie la déclaration à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou la caisse compétente en mentionnant l'établissement d'enseignement comme employeur, avec copie à l'établissement d'enseignement.

6.2 Gratification supérieure à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale

Les cotisations sociales sont calculées sur le différentiel entre le montant de la gratification et 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale. L'étudiant bénéficie de la couverture légale en application des dispositions des articles L.411-1 et suivants du code de la Sécurité Sociale. En cas d'accident survenu au stagiaire soit au cours des activités dans l'organisme, soit au cours du trajet, soit sur des lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'organisme d'accueil effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la caisse Primaire d'Assurance Maladie et informe l'établissement dans les meilleurs délais.



6.3 Protection Maladie du/de la stagiaire à l'étranger

1) Protection issue du régime étudiant français

- pour les stages au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) effectués par des ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne, ou de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse, ou encore de tout autre Etat (dans ce dernier cas, cette disposition n'est pas applicable pour un stage au Danemark, Norvège, Islande, Liechtenstein ou Suisse), l'étudiant doit demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- pour les stages effectués au Québec par les étudiants(e)s de nationalité française, l'étudiant doit demander le formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprises, 106 pour les stages en université);
- dans tous les autres cas, les étudiants qui engagent des frais de santé peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui tient lieu de Caisse de Sécurité Sociale étudiante, au retour et sur présentation des justificatifs : le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français. Des écarts importants peuvent exister entre les frais engagés et les tarifs français base de remboursement. Il est donc fortement conseillé aux étudiants de souscrire une assurance Maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée de stage, auprès de l'organisme d'assurance de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...) ou, éventuellement et après vérification de l'étendue des garanties proposées, auprès de l'organisme d'accueil si celuici fournit au stagiaire une couverture Maladie en vertu du droit local (voir 2^{ème} ci-dessous)

2) Protection issue du régime étudiant français

En cochant la case appropriée, l'organisme d'accueil indique ci-après s'il fournit une protection Maladie au stagiaire, en vertu du droit local :

OUI : cette protection s'ajoute au maintien, à l'étranger, des droits issus du droit français

□ NON : la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant.

Si aucune case n'est cochée, le 6.3-1 s'applique.

6.4 Protection Accident du travail du stagiaire à l'étranger

- 1) Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident du travail, le présent stage doit :
- être d'une durée au plus égale à 6 mois, prolongations incluses ;
- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays d'accueil; une indemnité ou gratification est admise dans la limite de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (cf point5), et sous réserve de l'accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sur la demande de maintien de droit :
- se dérouler exclusivement dans l'organisme signataire de la présente convention
- se dérouler exclusivement dans le pays d'accueil étranger cité

Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, l'organisme d'accueil s'engage à cotiser pour la protection du staglaire et à faire les déclarations nécessaires en cas d'accident du travail

- 2) la déclaration des accidents de travail incombe à l'établissement d'enseignement qui doit être informé par l'organisme d'accueil par écrit dans un délai maximum de 48 heures
- 3) la couverture concerne les accidents survenus :
 - Dans l'enceinte du lieu de stage et aux heures du stage,
 - Sur le trajet aller-retour entre la résidence du staglaire sur le territoire étranger et le lieu du stage
 - Dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil du stagiaire et obligatoirement par ordre de mission
 - Lors du premier trajet pour se rendre depuis son domicile sur le lieu de sa résidence durant le stage (déplacement à la date du début du stage),
 - Lors du dernier trajet de retour depuis sa résidence durant le stage à son domicile personnel

4) Pour le cas où l'une seule des conditions prévues au point 6.4-1 n'est pas remplie, l'organisme d'accueil s'engage à couvrir le/la stagiaire contre le risque d'accident du travail, de trajet et les maladies professionnelles et en assurer toutes les déclarations nécessaires



5) Dans tous les cas :

Si l'étudiant est victime d'un accident de travail durant le stage, l'organisme d'accueil doit impérativement signaler immédiatement cet accident à l'établissement d'enseignement;

Si l'étudiant remplit des missions limitées en dehors de l'organisme d'accueil ou en dehors du pays de stage, l'organisme d'accueil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

Article 7 - Responsabilité et assurance

L'organisme d'accueil et le stagiaire déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile. Pour les stages à l'étranger ou outremer, le stagiaire s'engage à souscrire un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique...) et un contrat d'assurance individuel accident. Lorsque l'organisme d'accueil met un véhicule à la disposition du stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par un étudiant. Lorsque dans le cadre de son stage, l'étudiant utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il déclare expressément l'assureur dudit véhicule et, le cas échéant, s'acquitte de la prime y afférente.

Article 8 - Discipline

Le stagiaire est soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil. Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'établissement d'enseignement. Dans ce cas, l'organisme d'accueil informe l'enseignant référent et l'établissement des manquements et fournit éventuellement les éléments constitutifs. En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage tout en respectant les dispositions fixées à l'article 9 de la présente convention.

Article 9 - Congés - Interruption du stage

En France (sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises ou dans les organismes de droit public). En cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, la stagiaire bénéficie de congés et d'autorisations d'absence d'une durée équivalente à celle prévue pour les salariées aux articles L.1225-16 à L.1225-28, L.1225-35, L. 1225-37, L.1225-46 du code du travail

Pour les stages dont la durée est supérieure à deux mois et dans la limite de la durée maximale de 6 mois, des congés ou autorisations d'absence sont possibles.



Pour toute autre interruption du stage (maladie, absence injustifiées...) l'organisme d'accueil avertit l'établissement d'enseignement par courrier.

Toute interruption du stage, est signalée aux autres parties à la convention et à l'enseignant référent. Une modalité de validation est mise en place le cas échant par l'établissement. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin de stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fera l'objet d'un avenant à la convention de stage. Un avenant à la convention pourra être établi en cas de prolongation du stage sur demande conjointe de l'organisme d'accueil et du stagiaire, dans le respect de la durée maximale du stage fixée par la loi (6 mois). En cas de volonté d'une des trois parties (organisme d'accueil, stagiaire, établissement d'enseignement) d'arrêter le stage, celle-ci doit immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption définitive du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 10 - Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'organisme d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par eux pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord de ce dernier. Dans le cadre de la confidentialité des

isen.fr

informations contenues dans le rapport de stage, l'organisme d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments confidentiels. Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 11 - Propriété intellectuelle

Conformément au code la propriété intellectuelle, dans le cas où les activités du stagiaire donnent lieu à la création d'une œuvre protégée par le droit d'auteur ou la propriété industrielle (y compris un logiciel), si l'organisme d'accueil souhaite l'utiliser et que le staglaire en est d'accord, un contrat devra être signé entre le staglaire (auteur) et l'organisme d'accueil. Le contrat devra alors notamment préciser l'étendue des droits cédés, l'éventuelle exclusivité, la destination, les supports utilisés et la durée de la cession, ainsi que, le cas échéant, le montant de la rémunération due au stagiaire au titre de la cession. Cette clause s'applique quel que soit le statut de l'organisme.

Article 12 - Fin de stage - Rapport

 A la fin de son stage, le staglaire fournira un rapport de stage à la Direction de l'établissement d'enseignement. 2) Ce rapport de stage peut être accompagné d'une fiche de suivi du stage que le stagiaire devra remettre à l'établissement d'enseignement.

3) Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'établissement d'enseignement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'établissement d'enseignement.

Article 13 - Disposition diverses

Le stagiaire ne peut prétendre utiliser les services informatiques de l'École pour toutes activités liées à son stage.

Article 14 - Droit applicable - Tribunaux compétents

Tout litige, même en présence d'un lien d'extranéité, relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de prestation de service est soumis au droit français.

Les parties rechercheront, au sens du décret n°2015-282 du 11 mars 2015, avant toute action contentieuse, un accord amiable.

À défaut de résolution amiable, seuls seront compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux de BREST.

Fait à Brest, 5 avril 2023

POUR L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Michael ARON

L'ENSEIGNANT REFERENT

LE TUTEUR DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Mickaël MARELLEC

LE STAGIAIRE COROLLER Elwen

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom prénom et signatur RESTAURANTS DUE OF

25 rug de la Donelière

RENNES - TEL 02-99 33/28 93

Nom prénom et signature

3) Evaluation de mon tuteur

Quelles sont les principales tâches que vous avez confiées à <u>Elwey</u>? Elwen a participé principalement à la distribution alimentaire (différents postes) et également aux appros. Quelles remarques pouvez-vous faire concernant la ponctualité de <u>Elwen</u>? Toujours ponduel - Aucune remarque à Paire Quelles remarques pouvez-vous faire concernant son attitude, sa politesse et sa tenue? Stagiaire 1 à agré able

EVALUATION DE STAGE

Elwen s'est-il bien intégré dans votre équipe et comment?

Elwen s'est his bien intégré et rapidem ent demant ces 2 semaines (3 équipes différents.).

Globalement comment jugez-vous l'attitude de <u>Elwen</u> au cours de ce stage?

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Gonvenable-avec quelques faiblesses Lesquelles ?

Décevante, pourquoi ?

Faitle Rennes, le 27 04 2023

G. RADENEN Signature du tuteur